

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES
150^e Assemblée annuelle de l'Association médicale canadienne
Le 22 août 2017 – Québec (Qc)

1. L'Association médicale canadienne appuie l'élaboration de guides de pratique clinique exemplaire portant sur la prestation de soins aux immigrants récents et aux réfugiés. (GM 5-2)

2. L'Association médicale canadienne appuie la reconnaissance nationale des médecins gestionnaires/dirigeants au moyen d'initiatives conçues pour reconnaître et appuyer leurs contributions. (GM 5-6)

3. L'Association médicale canadienne reconnaît l'importance pour les médecins gestionnaires/dirigeants de poursuivre leurs activités cliniques et encourage les organisations qui emploient ces médecins à leur offrir de telles possibilités de pratique clinique. (GM 5-7)

4. L'Association médicale canadienne appuie les efforts de représentation visant à faire mieux connaître les risques pour la santé physique et mentale qui sont associés à la maternité de substitution (mère porteuse) commercialisée internationale. (GM 5-9)

5. L'Association médicale canadienne appuie la mise en disponibilité, dans des lieux accessibles par le public, de la naloxone et d'autres moyens de prévention des surdoses d'opioïdes. (GM 5-10)

6. L'Association médicale canadienne encourage les ordres des médecins à exiger que les inscrits aient suivi une formation en sensibilisation culturelle. (GM 5-11)

7. L'Association médicale canadienne appuie l'approbation et le financement accru d'options pharmacologiques pour gérer la douleur chronique chez les adultes âgés. (GM 5-12)

8. L'Association médicale canadienne appuie l'observation obligatoire des lignes directrices sur la nutrition nationales ou propres aux provinces ou territoires dans les écoles canadiennes, y compris l'utilisation d'un moyen de contrôler l'observation par les écoles et d'en faire rapport. (GM 5-16)

9. L'Association médicale canadienne exhorte les gouvernements provinciaux et territoriaux à appuyer la Loi fédérale sur la non-discrimination génétique (projet de loi S-201) en adoptant des lois correspondantes pour assurer la protection de la vie privée. (GM 5-17)

10. L'Association médicale canadienne favorise une sensibilisation et une éducation améliorées des médecins qui leur permettraient de reconnaître et d'aider les victimes de la traite des personnes. (GM 5-18)

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES
150^e Assemblée annuelle de l'Association médicale canadienne
Le 22 août 2017 – Québec (Qc)

11. L'Association médicale canadienne demande au gouvernement fédéral d'imposer une taxe d'accise fédérale sur les boissons sucrées et artificiellement édulcorées vendues au Canada, afin de subventionner des choix d'aliments plus sains. (GM 5-22)

12. L'Association médicale canadienne demande au gouvernement fédéral de profiter du mandat du Canada à la présidence du G7 pour inscrire les questions de la gestion des antimicrobiens et de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens à leur ordre du jour. (GM 5-23)

13. L'Association médicale canadienne demande aux gouvernements de régler le problème du manque d'accès aux services de santé assurés pour toutes les personnes qui résident au Canada, quel que soit leur statut en regard de l'immigration. (GM 5-24)

14. L'Association médicale canadienne préconise des changements législatifs afin de protéger les migrants et les réfugiés contre la détention arbitraire et indéfinie dans des prisons et des installations quasi carcérales au Canada. (GM 5-25)

15. L'Association médicale canadienne créera un guide national des niveaux d'intervention médicale pour utilisation à travers le continuum de soins. (GM 5-21)

16. L'Association médicale canadienne appuie un examen du régime canadien de responsabilité médicale et une évaluation d'autres modèles. (GM 5-13)

17. L'Association médicale canadienne préconise l'étiquetage obligatoire, les avertissements et un système de rappel pour les médicaments d'ordonnance vendus au Canada qui contiennent du gluten et(ou) des allergènes prioritaires. (GM 5-8)

18. L'Association médicale canadienne collaborera avec des parties prenantes en éducation médicale pour encourager la distinction entre les conseillers en finances et assurances sans commission employés par les associations médicales nationale, provinciales et territoriales et les conseillers en finances et assurances à commission employés par les banques et d'autres sociétés. (GM 5-19)

19. L'Association médicale canadienne créera un portail électronique afin de permettre aux organisations médicales de télécharger leurs coordonnées. (GM 5-1)

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES
150^e Assemblée annuelle de l'Association médicale canadienne
Le 22 août 2017 – Québec (Qc)

20. L'Association médicale canadienne demande aux gouvernements de veiller à l'accessibilité et à la transférabilité des données médicales existantes dans les dossiers de santé électroniques entre diverses interfaces provinciales et interprovinciales. (GM 5-20a)

21. L'Association médicale canadienne recommande que Gestion financière MD inc. fournisse de l'information au sujet des investissements socialement responsables lorsqu'elle donne des conseils au sujet de ses portefeuilles de placements et qu'elle en fait le marketing. (GM 5-3a)

22. L'Association médicale canadienne appuie l'inclusion des antécédents d'activité physique dans la section des signes vitaux des systèmes de dossiers médicaux électroniques. (GM 5-4a)

23. L'Association médicale canadienne appuiera les nouveaux projets et les mécanismes visant à faciliter la diffusion et l'expansion de projets pilotes innovateurs sur le système de santé au Canada. (GM 5-26)